

MINISTRE DES TRANSPORTS
ET DE L'AVIATION CIVILE



AGENCE NATIONALE
DE L'AVIATION CIVILE



DIRECTION GENERALE



BP : 128 ☎ & Fax 81 02 27

N° 1430 /ANAC/DG

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité -Travail - Progrès



NOTE DE SERVICE

En attendant la parution d'un arrêté ministériel en cours de visa et signature, la redevance sur le fret est revalorisée ainsi qu'il suit :

- 30 FCFA le kilogramme de fret pour le trafic domestique ;
- 40 FCFA par kilogramme de fret pour le trafic International.

Par ailleurs, les transporteurs aériens seront facturés sur la base du tonnage réel transporté dûment manifesté.

La présente note de service qui, abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le **05 DEC 2006**

Le Directeur Général P.I

Pierre ONDONGO

Ampliations :

- MTAC
- DAF
- DBA
- SAB
- SAPN
- Toutes Cies
- Archives